

DECISION N°390

« Commande Public » Autres contrats

**ENTREPRISE OBJETS ET JEUX EN BOIS D'UN AUTRE TEMPS « ACTIVITE
MINI GOLF / VILLE DE POMPEY
JOURNEE DE L'AVANT-GARDE EN FETE DU SAMEDI 24 MAI 2025**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la municipalité d'organiser une activité mini-golf lors de la journée du samedi 24 mai 2025.

Vu la proposition de l'entreprise « objets et jeux en bois d'un autre temps »

LE MAIRE,

DÉCIDE

- de signer une convention avec l'entreprise « objets et jeux en bois d'un autre temps » représentée par Monsieur NONIN Pascal, demeurant 10 rue de Verun à Saint Jure pour l'activité mini-golf du samedi 24 mai 2025 au plateau de l'avant-garde.
- Le montant de la prestation s'élève à 750.00 TTC.
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 6232.

Fait à Pompey, 12 mars 2025

Le Maire,

Laurent TROGLIC



Publié, notifié le 17.03.25
Transmis à la Préfecture le 17.03.25